



## Mi temps thérapeutique

-----  
Par Adelis

Bonjour,

Je suis dans la fonction publique hospitalière et en mi-temps thérapeutique depuis le 1er septembre. Ce temps partiel devrait donc prendre fin au 31 août ,

Je suis en arrêt maladie suite à une intervention chirurgicale depuis mi avril.

Est ce que cet arrêt suspend le mi temps thérapeutique qui se prolongera au delà du 31 août m en fonction de la durée de l'arrêt ?

Où est ce que dans tous les cas, ce temps partiel s'arrêtera , comme prévu , le 31/8 ?

J'espère avoir été claire !

Merci pour les infos que vous pourrez me fournir .

Bonne journée !

-----  
Par CToad

Bonjour,

Le mi temps thérapeutique a pour but de vous aider à reprendre calmement le travail, il dépend donc de votre situation et n'est pas un "dû" dans le sens où vous n'avez pas 6 mois de mi temps thérapeutique à prendre dans un délai déterminé. Si au 31 Aout il n'y a pas lieu de vous faire reprendre en mi temps thérapeutique, il n'y aura pas de mi temps thérapeutique. si votre situation de santé au 31 aout le nécessite, le médecin prescrira un nouveau mi temps thérapeutique.

Cordialement

CToad